



Le 14 octobre 2023
De 11h00 à 12h30

Le 13 octobre 1943, 6 résistants beaufortais (Max Ménard, Maurice Maillet, Pierre Sénard, Francis Gourdon, Pierre Poitevin et Roger Vest) furent arrêtés dans notre commune de Beaufort-en-vallée puis déportés. Deux d'entre eux ne sont pas revenus.

À l'occasion du 80^{ème} anniversaire de ce tragique événement, un hommage leur sera rendu, avec la pose d'une plaque commémorative, le 14 octobre 2023 à 11h, sur le lieu de leur arrestation, rue du général Leclerc (au n° 16).

Au programme de l'événement :

Pose d'une plaque commémorative, discours, lectures de textes, vin d'honneur...

Morceaux joués par l'orchestre d'Harmonie (chant des Marais, des partisans, Marseillaise).

Lecture de textes des élèves de 3^{ème} du collège Molière qui ont travaillé sur le projet.

Vin d'honneur dans les Halles.

À l'heure où les derniers témoins de cette époque nous quittent et afin que l'engagement de ces résistants et leur sacrifice ne tombent pas dans l'oubli, il est important de pérenniser la mémoire de la déportation. Un temps fort essentiel pour informer les générations futures de cet événement, mais aussi les sensibiliser au respect des droits de l'homme et à la citoyenneté.

Attention : la circulation et le stationnement seront interdits secteur Leclerc.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION SECTEUR GÉNÉRAL LECLERC

Samedi 14 octobre 2023, une cérémonie commémorative est organisée en hommage à six résistants beaufortais. Elle se déroulera au n° 16 de la rue du Général Leclerc.

Dans le cadre de cette commémoration, la circulation et le stationnement seront interdits :

-La rue Leclerc sera fermée à la circulation à hauteur de la rue Saint-Benoît et de la place Notre-Dame. Des déviations seront mises en place.

-La place Jean Tarin sera fermée à la circulation et au stationnement. Nous vous invitons à stationner vos véhicules sur le parking de la Chalanderie.

Des questions, contactez le 02 41 79 74 65.

La ville vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Ne pas jeter sur la voie publique